



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

CTN Traction

Montreuil, le 8 septembre 2025

PLAN ÉPARGNE RETRAITE CONDUCTEURS

LA RETRAITE AU CASINO, C'EST NON !

La direction SNCF annonce son intention de changer de « produit financier » pour le plan d'épargne retraite des conducteurs recrutés au statut.

Ces ADC sont à nouveau sommés d'accepter le jeu dangereux d'un système qui fait de la retraite un pari incertain.



En 2008, la réforme des régimes spéciaux imposée par le gouvernement Sarkozy a signé la fin des bonifications de traction pour les conducteurs, un système qui permet un départ anticipé à la retraite pour les conducteurs avec une réduction du nombre d'annuités de cotisations nécessaire.

Soutenue par la FGAAC-CFDT, la Direction a imposé aux 3 110 conducteurs recrutés au statut à partir de 2009 un système de capitalisation individuelle les privant des garanties collectives et les exposant aux aléas des marchés avec un contrat assurantiel PÉRE (plan d'épargne retraite d'entreprise) et un CET (compte épargne-temps).

Seuls les conducteurs recrutés au statut avant le 1^{er} janvier 2009 continuent de bénéficier des bonifications traction.

SALAIRE VOLÉ, RETRAITE MENACÉE

Afin de réaliser une optimisation financière, la Direction compte à présent transformer les dispositifs financiers PÉRE des conducteurs concernés en PÉRO (plan d'épargne retraite obligatoire), outil patronal pour détourner une partie des richesses créées par les cheminots, affaiblir la retraite par répartition et transférer tous les risques sur les salariés.

- Les montants placés sur le PÉRO ne comptent pas dans le calcul de la pension.
- Les versements effectués par l'entreprise (4,6 % du salaire net) sont exonérés de cotisations sociales, privant de ressources notre système de retraite et de santé du régime spécial SNCF.
- En cas de crise, ce sont les conducteurs qui perdent sur les marchés financiers leurs fonds versés pour une retraite complémentaire.

Le 2 septembre, la Direction a annoncé à la CGT, la mise en place du nouveau contrat PÉRO au 1^{er} semestre 2026.

LA CGT PROPOSE ET REVENDIQUE DE VÉRITABLES GARANTIES QUI S'APPUIENT SUR UN SYSTÈME PAR RÉPARTITION ET SOLIDAIRE.

Nous revendiquons :

- des augmentations de salaires ;
- un système de bonifications traction permettant un départ anticipé de 5 ans ;
- la prise en compte à 100 % des périodes à temps partiel et l'intégration du congé maternité, accident du travail, maladie professionnelle, inaptitude médicale ou psychologique dans le calcul des bonifications ;
- la suppression des mécanismes de décote et la péréquation des pensions sur les salaires.

ENSEMBLE, REFUSONS LA RETRAITE AU CASINO ! NON À LA CAPITALISATION !

La retraite n'est pas un pari individuel mais un droit collectif, garanti par le travail de toutes et tous.

LE 10 PUIS LE 18 SEPTEMBRE 2025, TOUS MOBILISÉS, TOUS EN GRÈVE !

